



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Caisses d'épargne et de prévoyance

Question écrite n° 49014

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le projet de réforme du statut juridique des caisses d'épargne en France. Le 4 décembre dernier, le réseau Ecureuil a entériné une modification de son statut en proposant de transformer ses établissements en sociétés anonymes coopératives. Les caisses d'épargne occupent en France une place particulière : leur rôle social non négligeable est reconnu par tous, leur implantation locale participe à l'aménagement du territoire et leur but originel non lucratif est encore préservé pour permettre à l'ensemble des citoyens l'accès à une structure financière. À l'heure actuelle, ces spécificités sont de plus en plus remises en cause et la présentation d'un projet de loi réformant le statut des caisses d'épargne est toujours d'actualité. Il souhaiterait donc savoir si, après les conclusions de la mission d'information parlementaire sur le secteur bancaire, une reorganisation des caisses d'épargne sera proposée par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Bur Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49014

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1020